

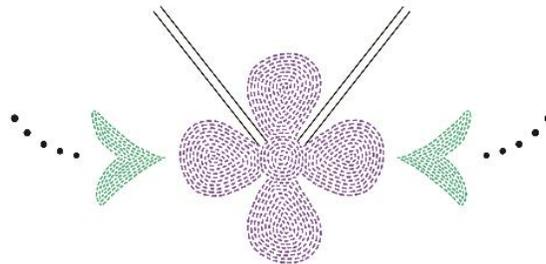
National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale sur les
femmes et les filles autochtones
disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées
Processus de collecte de la vérité
Première partie - Audiences publiques**

**Hôtel et centre des conférences Siniktarvik – Salon A/B
Rankin Inlet (Nunavut)**



TRADUCTION

**Mercredi 21 février 2018
Audience publique Volume No. 47(b)**

**Emilia Angalik et Arsene Angalik,
en lien avec Edith Angalik**

Avant la Commissaire Qajaq Robinson

Avocate de la Commission Lillian Lundrigan

RAPPORTS INTERNATIONAUX INC.

II

COMPARUTIONS

Assemblée des Premières Nations	Personne n'a comparu.
Gouvernement du Canada	Donna Keats (conseillère juridique)
Gouvernement du Canada	Anne McConville (conseillère juridique)
Gouvernement du Canada	Jennifer Clarke (conseillère juridique)
Gouvernement du Nunavut	Alexandre Blondin (conseiller juridique)
Pauktuutit Inuit Women of Canada, Saturviit Inuit Women's Association of Nunavik, AnânuKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association Inc., Ottawa Inuit Children's Centre, Manitoba Inuit Association	Beth Symes (conseillère juridique)
Pauktuutit Inuit Women of Canada	Rebecca Kudloo (représentante)

IV

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Volume public 47(b)	1
21 février 2018	
Témoins : Emilia Angalik, Arsene Angalik concernant Edith Angalik	
Témoignages entendus par la commissaire Qajaq Robinson	
Conseillère juridique : Lillian Lundrigan	
Sténographe judiciaire : Trudy McKinnon	
Registraire : Bryan Zandberg	

IV

LISTE DES PIÈCES

N°	DESCRIPTION	PAGE
Témoins : Emilia Angalik, Arsene Angalik Pièces (code : P01P11P0202)		
1	Dossier de trois images numériques affichées pendant le témoignage public des témoins.	12

Rankin Inlet (Nunavut)

--- L'audience du mercredi 21 février 2018 débute à 13 h 55

INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN :

(S'exprime en inuktitut). Merci d'être parmi nous cet après-midi. Nous allons poursuivre. Avant de commencer, Emilia et Arsene seront assermentés.

LE REGISTRAIRE : Bonjour. Emilia et Arsene?

Très bien, nous allons commencer par Arsene.

ARSENE ANGALIK, assermenté :

LE REGISTRAIRE : Et Emilia?

EMILIA ANGALIK, assermentée :

LE REGISTRAIRE : Merci.

INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN :

Commissaire Robinson, les personnes qui sont ici pour témoigner devant vous, Emilia et Arsene, vont parler de leur fille Edith. Je vais demander à Emilia : Emilia, pouvez-vous parler de votre fille en premier?

INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK :

(S'exprime en inuktitut). Oui, je vais parler d'elle. Elle s'appelait Emily Edith Koumanau (transcription phonétique) Angalik. Elle est née à Winnipeg le 27 juin 1989. C'était notre plus jeune fille, à mon mari et à moi. En grandissant, c'était une petite fille très gentille, une enfant très sage. Elle se comportait toujours bien...

MME EMILIA ANGALIK: ... elle essayait

1 toujours de voir la beauté dans chaque chose, dans chaque
2 personne, c'était une personne pleine d'humilité.

3 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Arsene,
4 voulez-vous parler de votre fille? Vous m'avez dit qu'elle
5 a toujours adoré la chasse.

6 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK** : Elle
7 voulait toujours être dans la nature. Elle adorait les
8 grands espaces et...

9 **M. ARSENE ANGALIK** : ... elle aimait beaucoup
10 plaisanter. Avec ses amis, elle faisait le clown. Elle
11 était... Ma fille était une bonne fille, quand on voit les
12 photos.

13 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Emilia,
14 pouvez-vous raconter votre histoire, que s'est-il passé?

15 **INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK** : Quand
16 elle s'est fait un petit ami, ils ont eu deux enfants, puis
17 il l'a quittée, elle et les enfants. Le plus jeune avait
18 six mois et l'aîné, deux ans, quand il l'a abandonnée. Il a
19 commencé à boire, et elle aussi a commencé à boire et à ne
20 plus venir à la maison.

21 La personne avec qui elle était est en
22 prison aujourd'hui. Ma fille avait commencé à le voir en
23 cachette, nous avons été longtemps sans savoir qu'elle
24 sortait avec ce type. Elle était tombée en amour et voulait
25 rester avec lui. Nous avons essayé de la tenir loin de

1 cette personne, mais ça n'a servi à rien. Elle s'est mise à
2 boire pratiquement tous les jours et ne venait presque plus
3 chez nous, à la maison. Même quand elle passait à la
4 maison, elle restait environ juste une heure, puis elle
5 recevait un appel et s'en allait.

6 J'ai bien senti qu'elle ne pouvait plus
7 rester à la maison, et en même temps, je sentais... Je sais
8 qu'il la contrôlait. Après cela, ils ont commencé à se
9 quereller, il la battait, et elle a dit à son père qu'elle
10 pensait qu'elle allait se faire tuer. Il a fallu... Mon
11 mari ne m'a pas dit grand-chose... du moins pendant un bout
12 de temps. Quand il m'a enfin répété ce que ma fille lui
13 avait dit, il m'a seulement dit qu'elle pensait qu'elle
14 allait se faire tuer.

15 J'ai fait une déclaration écrite à la GRC
16 pour avoir de l'aide, pour savoir ce qui se passait, si ma
17 fille était victime de violence là où elle se trouvait. La
18 GRC est allée chez eux, elle est allée les voir, et elle a
19 dit qu'ils allaient bien.

20 Elle ne se confiait pas facilement à moi,
21 mais mon mari avait l'habitude de me répéter ce qu'elle
22 disait. Si elle avait le nez cassé, le poignet cassé, elle
23 me le disait et me cachait ses ecchymoses. Mais chaque fois
24 qu'elle était maltraitée, c'est seulement à son père
25 qu'elle en parlait.

1 Quand j'ai appelé les Services sociaux pour
2 dire que ma fille avait besoin d'aide, que je la pensais en
3 danger, on m'a répondu que c'était une adulte maintenant et
4 qu'elle était capable de s'occuper d'elle-même. J'ai
5 redemandé de l'aide une autre fois, je voulais savoir vers
6 qui me tourner. On m'a dit qu'avant de pouvoir obtenir de
7 l'aide, il fallait passer par la GRC. C'est ce que j'ai
8 fait, je suis allée voir la GRC et ils... la GRC a dit
9 qu'elle ne pouvait rien faire pour ma fille.

10 Et puis les Services sociaux ont dit que
11 c'était une adulte et qu'elle devait se présenter en
12 personne et demander de l'aide elle-même. À partir de là,
13 je ne savais plus quoi faire, je n'avais plus nulle part où
14 m'adresser. Mon mari pourrait probablement vous en dire
15 plus à ce sujet, à propos des mauvais traitements, s'il le
16 veut.

17 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK :** Ma
18 fille... J'étais dehors avec elle, on fumait une cigarette,
19 et elle m'a raconté... Elle m'a raconté son histoire, ce
20 qui lui arrivait, où elle avait mal. Elle a dit qu'elle
21 avait mal aux jambes, elle m'a montré exactement où elle
22 avait mal. Elle disait ça en chuchotant, parce qu'elle ne
23 voulait pas en parler, mais en même temps, elle avait
24 besoin de le dire à quelqu'un, alors elle me l'a dit à moi.

25 Comme nous vivons dans une petite

1 collectivité, ce n'est pas comme en ville... ma femme avait
2 l'habitude de demander de l'aide, mais il y a trop de
3 bureaucratie. Ils appliquent... Nous appliquons les mêmes
4 règles et les mêmes lois que dans le sud, ça ne devrait pas
5 être comme ça.

6 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Merci
7 Arsene, Emilia. Je sais que ce qu'elle nous a dit a été...
8 est utile. Permettez-moi de poser une question. Comme vous
9 venez de le dire, vous avez beau avoir demandé de l'aide,
10 ça n'a rien donné, parce qu'on vous a dit que votre fille
11 devait s'adresser elle-même à la GRC, par exemple. Elle
12 devait se présenter en personne et demander de l'aide
13 elle-même, c'est bien ce qu'on vous a dit?

14 **INTERPRÈTE POUR MME EMILIA ANGALIK** : Oui, il
15 fallait qu'elle aille elle-même demander de l'aide puisque,
16 comme ils ont dit, elle était adulte. Mais au fond, elle
17 avait peur et je... Elle avait déjà mentionné une fois que
18 si elle le dénonçait, il s'en prendrait à nous aussi, la
19 famille. Elle avait peur, elle ne voulait pas parler.
20 C'était comme ça. Elle était contrôlée et elle avait peur.
21 Nous aurions pu l'aider, nous aurions pu l'envoyer chez sa
22 sœur ou quelque chose comme ça, mais elle était prise au
23 piège.

24 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK** : La plus
25 jeune de mes filles, c'est à moi qu'elle parlait... qu'elle

1 disait ces choses-là, parce qu'elle avait peur de sa mère.
2 Ils auraient probablement pu nous aider et nous n'aurions
3 probablement pas vécu ce que nous avons vécu. À la GRC, ils
4 savaient déjà ce qui se passait, mais à cause des lois et
5 de la manière de les appliquer, ils avaient les mains
6 liées.

7 Peut-être que s'ils avaient agi de leur
8 propre initiative et qu'ils s'étaient occupés de la
9 situation, tout aurait été correct. Mais parce qu'ils ont
10 des règles et des règlements à suivre... Ils savaient
11 probablement ce qui se passait dans le cas de ma fille.
12 J'ai l'impression que parce que nous sommes du Nord, il
13 faut que ce soit... Nous ne sommes pas des Blancs, nous
14 sommes une petite communauté où tout le monde se connaît,
15 tout le monde sait ce qui se passe. Mais à cause des règles
16 et des lois... il y a trop de bureaucratie.

17 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Emilia,
18 pouvez-vous nous dire si, après sa mort, vous avez reçu le
19 soutien dont vous aviez besoin?

20 **INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK** : La GRC a
21 commencé à venir chez nous. Un agent de la GRC m'a appelée,
22 je pense qu'il est venu nous rendre visite, mais moi, je ne
23 voulais plus voir la GRC. Même s'il y en avait un qui
24 essayait de nous aider, je... Je ne voulais pas... J'étais
25 trop en colère. C'était trop tard.

1 Nous ne voulions plus voir les agents de la
2 GRC chez nous, parce que lorsque nous leur avons demandé de
3 l'aide, ils ne sont jamais venus. Cet agent venait à mon
4 bureau pour m'offrir du soutien et savoir comment j'allais.
5 Moi, j'ai...

6 **MME EMILIA ANGALIK** ...J'ai accepté de le
7 voir, mais juste pour qu'il s'en aille, pour qu'il me
8 laisse la paix au plus vite. Je savais que plus il restait,
9 plus j'allais être en colère. Elle était où, l'aide, quand
10 j'en avais besoin? Pourquoi avoir attendu si longtemps...
11 jusqu'à ce qu'il soit trop tard?

12 Et... je sais que si j'avais fait des
13 efforts pour l'accepter, pour accepter son amitié, j'aurais
14 ressenti de la colère envers d'autres personnes aussi. Une
15 fois, quelqu'un est venu me voir pour m'offrir ses
16 sympathies et je suis restée complètement insensible. J'ai
17 repoussé la personne. Pas physiquement, mais avec des
18 paroles. Je lui ai dit : « C'est fini, c'est terminé, je
19 n'ai plus besoin de ça. » Voilà ce que j'ai dit. (*S'exprime*
20 *en inuktitut*).

21 Après l'audience du tribunal et tout le
22 reste, les choses ont commencé à... nous nous sommes promis
23 de nous soutenir les uns les autres, en famille. Et plus
24 tard, si, plus tard, des gens viennent nous voir, alors
25 nous allons commencer à être plus ouverts avec eux. Mais

1 pour le moment, nous sommes encore en plein processus de
2 guérison, en famille.

3 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN :** Votre
4 fille Edith avait des enfants?

5 **INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK :** Ils
6 avaient... elle en avait trois, trois enfants. Elle
7 avait... elle en avait gardé deux, mais nous avons adopté
8 le plus vieux. En ce moment, nous avons la garde des deux
9 plus jeunes, mais le deuxième des trois se souvient encore
10 de sa mère, il n'arrête pas de demander comment sa mère est
11 morte et je ne sais pas quoi dire à mon petit-fils. Ils
12 sont si petits...

13 **MME EMILIA ANGALIK ...** il a juste sept ans.
14 Comment faire pour lui expliquer que sa mère a été
15 assassinée? J'y pense tout le temps. Je me demande toujours
16 ce que je lui répondrai la prochaine fois qu'il me posera
17 la question. Alors je lui dis tout simplement qu'il...
18 qu'elle est morte en prenant une boisson gazeuse. Et
19 maintenant, il pense que toutes les boissons sont
20 mauvaises, au sens d'alcool, vous comprenez.

21 **INTERPRÈTE POUR Me LILLIAN LUNDRIGAN :**
22 Avez-vous des recommandations à faire à la Commission
23 d'enquête?

24 **INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK :** Il y a...
25 je suis sûre qu'il y a beaucoup de gens au Nunavut qui vont

1 vivre la même chose que nous. Des femmes comme des hommes
2 vont être victimes de violence. Il ne peut pas en être
3 autrement... et c'est encore plus difficile de leur faire
4 entendre raison, parce que la personne qui est ivre ne sait
5 pas ce qu'elle fait. Quand il y a des enfants, c'est encore
6 plus compliqué, parce qu'ils sont témoins de tout cela, ils
7 passent par la colère, et ils perpétuent le cycle en
8 voulant se mettre à boire dès qu'ils sont un peu plus âgés.
9 Comment faire pour arrêter cela? Je ne sais pas. Mais nos
10 aînés pourraient certainement faire partie de la solution.

11 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN :** Et
12 vous, Arsene? Quelles seraient vos recommandations?
13 Aimeriez-vous ajouter quelque chose à ce que votre femme a
14 dit?

15 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK :** Quand ma
16 fille et son petit ami, quand ils venaient chez nous
17 complètement « high », ils allaient dans leur chambre et on
18 les entendait s'engueuler. Ma femme appelait la GRC et des
19 agents venaient chez nous. Ils ont très, très souvent
20 entendu parler de ce qui se passait dans notre communauté.
21 Ils savaient exactement à quel genre de personne ils
22 avaient affaire, mais ils ne savaient pas quoi faire de
23 plus, parce que ma fille n'avait pas demandé d'aide étant
24 donné qu'elle avait peur pour la vie de ses parents.

25 C'est un problème qu'il faut régler, parce

1 que même s'ils étaient au courant que ma fille était
2 victime de violence familiale, c'est seulement quand il a
3 été trop tard qu'ils ont commencé à essayer d'aider. À mon
4 avis, il faut régler ce problème.

5 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Merci
6 Arsene. Voulez-vous ajouter quelque chose? Je vais demander
7 à la commissaire Robinson si elle a des questions.

8 **INTERPRÈTE DE LA COMMISSAIRE QAJAQ**

9 **ROBINSON** : J'ai quelques questions. Je sais combien c'est
10 dur, je sais à quel point c'est pénible pour vous, et je ne
11 vous poserai pas trop de questions. Lorsqu'ils sont passés
12 devant le tribunal, aimeriez-vous parler de cette période,
13 quand ils sont passés... quand vous êtes allés au tribunal?

14 **INTERPRÈTE DE Me EMILIA ANGALIK** : Moi, je
15 n'ai pas écouté, je ne voulais absolument pas savoir ce qui
16 se disait dans la salle d'audience, mais mon mari était là.

17 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK** : Oui, le
18 jour où ils sont passés devant le tribunal, j'ai essayé
19 d'être ici. Il y avait leurs avocats et j'écoutais ce qui
20 se passait. J'ai compris exactement ce qui s'était passé.

21 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Les
22 documents que vous avez proviennent du système judiciaire,
23 alors nous aurons la possibilité de les lire. Je voulais
24 simplement avoir votre point de vue, savoir comment vous
25 vous sentiez par rapport à cela. Je tiens à vous remercier.

1 **INTERPRÈTE DE LA COMMISSAIRE QAJAQ**

2 **ROBINSON** : Je sais. Pouvez-vous nous décrire les photos
3 avant de terminer?

4 **INTERPRÈTE DE MME EMILIA ANGALIK** : C'est une
5 photo prise ici, avec sa sœur aînée. C'était sa meilleure
6 amie. Elle a toujours aimé porter du bleu. Sur la photo,
7 elle sourit avec sa sœur aînée.

8 **MME EMILIA ANGALIK** : Peu importe à quel
9 point elle souffrait, elle était toujours heureuse. Pas
10 tout à fait aussi heureuse qu'avant, vous comprenez, mais
11 elle essayait encore d'être là pour moi. Elle ne voulait
12 pas me montrer sa... sa douleur, ses peurs. Elle ne m'en a
13 pas vraiment parlé, à moi.

14 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK** : Elle
15 aimait beaucoup la pêche. Ici, c'est une photo d'elle en
16 pleine nature. C'est tout ce que je me rappelle d'elle,
17 qu'elle aimait pêcher et se retrouver dans la nature.

18 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** :
19 Avez-vous d'autres questions?

20 **INTERPRÈTE DE LA COMMISSAIRE QAJAQ**

21 **ROBINSON** : Non, je n'ai pas d'autres questions.

22 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Nous
23 pouvons terminer cette séance, si vous n'avez rien d'autre
24 à ajouter. Voulez-vous ajouter quelque chose?

25 **INTERPRÈTE DE M. ARSENE ANGALIK** : Je... Les

1 choses dont nous parlons, ou les recommandations que nous
2 voulons voir, il doit y en avoir plus. Il faut en parler et
3 nous allons... nous voulons que ça cesse, nous voulons que
4 ça finisse.

5 **INTERPRÈTE DE Me LILLIAN LUNDRIGAN** : Merci
6 Arsene. Nous allons mettre fin à cette partie, merci.

7 --- Pièces (code : P01P11P0202)

8 **Pièce 1** : Dossier de trois photographies numériques
9 affichées pendant le témoignage public des
10 témoins.

11 --- La séance est levée à 14 h 19.

ATTESTATION DE LA COPISTE*

Je soussignée, Sherry Hobe, transcriptrice judiciaire,
atteste par la présente que j'ai transcrit ce qui précède
et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de
l'audio numérique fourni dans cette affaire.



Sherry Hobe

Le 8 mai 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en
anglais.